



Réalisons  
l'objectif de  
2010

Ref.: SCBD/SEL/OJ/SG/55096

27 juin 2006

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Objet: Décision VIII/5D sur l'Article 8 j) et des dispositions connexes:  
Mécanismes propres à assurer la participation effective des communautés  
autochtones et locales aux travaux relatifs aux objectifs de l'article 8 j) et des  
dispositions connexes / fonds d'affectation spéciale**

Madame, Monsieur,

La Conférence des Parties, par le biais de sa décision VIII/5 D, sur les mécanismes de financement compétents pour assurer la participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux relatifs aux objectifs de l'article 8 j) et des dispositions connexes, a adopté le projet de critères de fonctionnement du mécanisme de financement volontaire. La priorité principale du fonds d'affectation spéciale est de faciliter la participation des représentants des communautés autochtones et locales à des réunions organisées par le Secrétariat, y compris les réunions du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes, tel qu'il a été établi par la décision VI/10, annexe I, paragraphe 28 et la décision VII/16E, paragraphe 4(d), ainsi que les réunions des groupes spéciaux d'experts techniques, surtout mais pas exclusivement lorsque ces experts techniques se réunissent pour aborder l'article 8j) et ses dispositions connexes.

Dans cette même décision, la Conférence des Parties a exhorté les Parties, les gouvernements ainsi que les établissements et mécanismes de financement compétents à contribuer volontairement et généreusement au fonds d'affectation spéciale.

Donc, conformément à cette décision, j'aimerais inviter les Parties, les gouvernements ainsi que les établissements et mécanismes de financement compétents à contribuer volontairement et généreusement au fonds d'affectation spéciale mis en place pour faciliter la participation des représentants des communautés autochtones et locales à des réunions organisées par le Secrétariat. J'aimerais par ailleurs attirer votre attention sur le fait que, en encourageant l'engagement des représentants des communautés autochtones et locales pour les travaux de la Convention sur la diversité biologique, ce fonds

---

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la Convention

d'affectation spéciale sera l'unique source de financement des Nations Unies désignée spécialement pour les représentants des communautés autochtones et locales pour qu'elles participent à des réunions des organes de la Convention.

Je tiens à vous remercier d'avance pour votre aimable coopération

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghla  
Secrétaire exécutif